

La communauté de communes a rédigé un mémoire en réponse conformément à la préconisation de l'autorité environnementale et s'est exprimée sur les points suivants :

- Préservation de la zone Natura 2000

Le périmètre de la SZC (zone spéciale de conservation) a évolué au cours de la rédaction du rapport de présentation. De ce fait des éléments présentés sont relatifs à l'ancien périmètre, ils seront corrigés et mis à jour. Cependant la liste des nouveaux habitats et des nouvelles espèces est prise en compte.

- Incidence environnementale du PLU

L'étude d'incidences sera réexaminée en tenant compte du périmètre actuel de la zone Natura 2000. Elle sera destinée à examiner la possibilité d'exclure une absence de doute raisonnable quant aux incidences que le PLU est susceptible d'avoir sur les objectifs de conservation du site. Ce périmètre ne se superpose pas avec les zones urbaines ou le développement urbain prévu dans le plan de zonage.

6-2 Conclusion de l'analyse des observations

Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage suite à la remise par le commissaire enquêteur du procès-verbal de synthèse apporte des réponses appropriées aux observations du public. Les remarques des PPA ont permis d'apporter de nombreuses modifications et rectifications pertinentes

7- CONCLUSION GENERALE

L'enquête publique relative au projet d'élaboration du PLU de la commune de Boitron organisée du 13 mars au 13 avril 2019, s'est déroulée dans de bonnes conditions sans incident notable, conformément à la procédure en vigueur. Le public a pu s'exprimer, formuler des observations et des demandes. La participation de la population a été particulièrement faible et l'expression porte sur la densification le plan de zonage et la constructibilité de parcelles.

A Fontenay Sous-Bois le 18/05/2019

Le Commissaire Enquêteur
Elyane TORRENT

